

Commune de Levie
Conseil Municipal - Séance du 19 avril 2024
Délibération N° 2024-022

N° 2024-022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEVIE**

Nombre de membres afférents au conseil : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 15/04/2024

Date d'affichage : 19/04/2024

Objet de la délibération : Délibération désignant un notaire et délégant au maire des pouvoirs en vue de réaliser la prescription acquisitive de parcelles communales à Ciniccia

SEANCE DU 19 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt quatre

Et le dix neuf avril

A 15 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEVIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. de LANFRANCHI Alexandre, Maire.

Etaient présents : de LANFRANCHI Alexandre ; de LANFRANCHI Jean Marc ; LUCIANI Maria Lisa ; MONDOLONI Antoine, DUFOUR Josée ; CUCCHI-FRESI Françoise ; VALLI François; de PERETTI Don Napoléon, MAESTRATI Jean-Napoléon ; SERENI Jacques : de LANFRANCHI Emmanuelle

Etaient absents :

Ont donné pouvoir : Pierre PEDINIELLI a donné pouvoir à SERENI Jacques ; ROCCA SERRA LIAUTAUD Marie Louise a donné pouvoir à DUFOUR Josée; DERUDAS Denis a donné pouvoir à MONDOLONI Antoine

Mme Maria Lisa LUCIANI a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de titrer l'ensemble du domaine public et privé de la commune. Ce titrement des biens est motivé par un impératif de sécurisation du patrimoine de la collectivité, qui ne doit souffrir d'aucune contestation, mais également par les problématiques soulevées par l'absence de titres de propriété qui retardent ou peuvent retarder les projets communaux de plusieurs années.

Eu égard à ces enjeux, le conseil municipal avait délibéré en janvier 2024 sur la nécessité de ce titrement sur l'ensemble du territoire communal, en priorisant la zone de Ciniccia.

Ainsi, le Maire propose au conseil municipal de désigner un notaire en vue d'établir les titres de propriété sur le domaine privé de la commune de LEVIE, à savoir Maître Bernadette CESARI, notaire à SARTENE, au moyen d'une notoriété prescriptive.

Identification des biens

COMMUNE DE LEVIE :

Diverses parcelles de terre.

Section	Numéro	Lieudit	Surface (m ²)
B	575	CINICCIA	2957
B	725	CINICCIA	1732
B	724	CINICCIA	1030
B	584	CINICCIA	904
B	583	CINICCIA	5003
B	574	CINICCIA	1019
B	578	CINICCIA	3045
B	579	CINICCIA	1639
B	580	CINICCIA	1362
B	726	CINICCIA	726
B	728	CINICCIA	161
B	727	CINICCIA	422
B	729	CINICCIA	513
B	730	CINICCIA	771
B	585	CINICCIA	1404

Total surface : **22 688m²**

COMMUNE DE SAN-GAVINO-DI-CARBINI :

Diverses parcelles de terre.

Section	Numéro	Lieudit	Surface (m ²)
E	986	CINICCIA	1390
E	987	CINICCIA	2852
E	991	CINICCIA	29
E	1040	CINICCIA	1484
E	1039	CINICCIA	352
E	992	CINICCIA	1296

Total surface : **7 403m²**

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'établir l'évaluation des parcelles sus-énoncées à 22,00 EUR du mètre carré, soit une valeur totale de SIX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE DEUX EUROS (662 002,00 EUR).

Enfin, il est proposé de déléguer à Monsieur le Maire de la commune des pouvoirs en vue de signer l'acte de notoriété prescriptive

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer,

Le Conseil Municipal

Ouï cet exposé

Et après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DESIGNE Maître Bernadette CESARI, notaire à SARTENE, en vue d'établir les titres de propriété sur le domaine privé de la commune de LEVIE.

DELEGUE à Monsieur le Maire de la commune des pouvoirs en vue de signer l'acte de notoriété prescriptive.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Alexandre de LANFRANCHI